



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Quatorzième session

Genève, 22-24 octobre 2019

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur les travaux de sa quatorzième réunion

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Questions d'organisation	4
II. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes	4
III. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et amélioration de l'application des principes qui y sont énoncés par l'exploitation des avantages de la coopération	5
A. Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion	5
B. Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial	7
C. Promotion de la coopération transfrontière et de ses avantages	7
D. Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs	8
E. Comité d'application	8
IV. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention	9
V. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux	10
A. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières	10
B. Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière	11



C.	Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau.....	12
VI.	Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières	14
A.	Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières	14
B.	Centre international d'évaluation de l'eau	14
VII.	Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	14
VIII.	Partenariats, communication et gestion des connaissances	16
A.	Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement	16
B.	Échange de données d'expérience entre les coordonnateurs	17
C.	Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en vue de la gestion durable des ressources naturelles, y compris des eaux souterraines	18
D.	Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	18
E.	Communication et gestion des connaissances	19
F.	Contribution à des manifestations mondiales, dont le neuvième Forum mondial de l'eau...	19
IX.	Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	19
X.	Ressources destinées au financement de la mise en œuvre du programme de travail	20
XI.	Application d'autres décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session	21
A.	Mise au point d'un mécanisme de financement plus durable des travaux menés au titre de la Convention	21
B.	Élaboration d'une procédure de sélection des pays hôtes pour les sessions à venir de la Réunion des Parties	21
XII.	Programme de travail en cours pour 2019-2021	21
XIII.	Date et lieu de la prochaine session du Groupe de travail	22

I. Introduction

1. La quatorzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 24 octobre 2019, immédiatement après la première réunion du Groupe d'experts chargé d'élaborer le Manuel sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière et l'atelier régional sur l'établissement de rapports concernant l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable pour la région paneuropéenne. La réunion du Groupe de travail a été suivie, dans l'après-midi du 24 octobre, d'une réunion sur le thème « Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau dans la région de la Méditerranée ». Toute la documentation se rapportant à la réunion peut être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

A. Participation

2. Les délégations des pays ci-après ont participé à cette quatorzième réunion : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Iraq, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Macédoine du Nord, Mauritanie, Monténégro, Myanmar, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

3. L'Union européenne était également représentée.

4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales suivantes : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; le Centre sur l'eau et l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et des institutions scientifiques ci-après étaient présents : Groupe Aleff ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; Écopotamie (France) ; Agence européenne de l'environnement (AEE) ; École de diplomatie et de relations internationales de Genève ; Geneva Water Hub ; Partenariat mondial pour l'eau ; Banque interaméricaine de développement (BID) ; Réseau international des organismes de bassin ; International Social Environmental Union ; Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; Centre international d'évaluation de l'eau ; Iuventum (Suisse) ; Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango ; Orange Senqu River Commission ; Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal ; Plate Company Golden Crown Group Canada Incorporated ; Association allemande pour les Nations Unies ; Institut royal suédois de technologie ; Autorité palestinienne de l'eau ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale ; Swiss Institute for Water Law and Climate Change ; Union pour la Méditerranée ; Université de Northumbria (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Urbaniste sans frontière (France) ; Partenariat national du Kirghizistan pour l'eau ; et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs.

¹ Voir www.uncece.org/index.php?id=50208.

B. Questions d'organisation

6. Le Groupe de travail a réélu M^{me} Heide Jekel (Allemagne) et M^{me} Lea Kauppi (Finlande) Coprésidentes pour la période intersessions 2019-2021 et a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/1).

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport de la deuxième réunion commune du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/2).

II. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes

8. Le secrétariat a informé les participants qu'en octobre 2019, le nombre d'États parties à la Convention était de 43, le Sénégal étant devenu le dernier État à devenir partie à l'instrument après le dépôt de son instrument d'adhésion le 31 août 2018.

9. Le représentant du Sénégal a souligné que l'adhésion à la Convention était importante pour son pays car elle lui permettait de bénéficier d'un appui dans ses efforts pour renforcer la coopération transfrontière, y compris dans la gestion des aquifères. Il a encouragé les autres pays à adhérer à la Convention et fait savoir que le Sénégal était prêt à faire bénéficier d'autres pays de son expérience en matière de processus d'adhésion.

10. Les représentants du Togo, du Ghana, de l'Ouganda et de l'Iraq ont rendu compte de leurs efforts d'adhésion. Le représentant du Togo a indiqué que le Conseil des ministres togolais avait approuvé l'adhésion en juillet 2019 et que le Parlement avait été saisi du projet de loi relatif à l'adhésion. Le processus d'adhésion devait s'achever au début de 2020.

11. La représentante du Ghana a indiqué que l'adhésion aux deux conventions mondiales sur l'eau, à savoir la Convention sur l'eau et la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, avait été approuvée par le Conseil des ministres en août 2019 et qu'elle était actuellement en débat au Parlement. Elle a encouragé les pays riverains du bassin de la Volta à adhérer à la Convention sur l'eau conformément aux recommandations formulées en mai 2019 par le Conseil des ministres des pays membres de l'Autorité du bassin de la Volta.

12. Le représentant de l'Ouganda a réaffirmé le souhait de son pays d'adhérer à la Convention sur l'eau. Il a indiqué que l'Ouganda prévoyait d'organiser une réunion nationale consacrée à l'examen des conventions mondiales et a sollicité l'appui du secrétariat.

13. Un représentant de l'Iraq a indiqué que le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention sur l'eau avait déjà été adopté par le Parlement en première lecture. Le processus d'adhésion devait s'achever prochainement. Le représentant a sollicité l'appui du secrétariat à l'organisation d'un atelier national de préparation à la mise en œuvre de la Convention.

14. D'autres pays ont ensuite présenté les démarches qu'ils avaient entreprises en vue d'adhérer à la Convention sur l'eau. Le représentant de la République du Congo a indiqué que le projet d'instrument d'adhésion avait été établi conjointement par le Ministère des ressources en eau et le Ministère des affaires étrangères et soumis au Conseil des ministres pour examen.

15. Le représentant du Paraguay a souhaité en apprendre davantage concernant la Convention sur l'eau, a fait le point sur les consultations en cours à ce sujet et a adressé une invitation afin de permettre à son pays de bénéficier d'activités de développement de ses capacités. Le représentant du Liban a confirmé que son pays était en train d'adhérer à la Convention. Le représentant du Bangladesh a souhaité en apprendre davantage concernant les deux Conventions mondiales sur l'eau et a sollicité un appui.

16. Le représentant du Soudan a confirmé que son pays souhaitait adhérer à la Convention sur l'eau. Il a indiqué au Groupe de travail qu'un atelier national sur le droit international de l'eau organisé sous l'égide du Ministère de l'irrigation et des ressources en eau en octobre

2019 avait, entre autres choses, offert l'occasion d'examiner les avantages potentiels qu'une adhésion aux deux conventions mondiales sur l'eau apporterait au Soudan. Parmi les principaux résultats, l'atelier avait abouti à l'élaboration d'un plan portant sur la création d'un groupe de travail chargé d'étudier de manière plus approfondie les deux conventions sur l'eau.

17. Le représentant du Niger a indiqué qu'un comité interministériel avait été mis sur pied en juin 2019 et chargé de coordonner et de suivre le processus d'adhésion. Le représentant du Nigéria a également indiqué qu'un comité interministériel avait été créé pour examiner le processus d'adhésion.

18. La représentante de la Suisse a félicité les pays pour les progrès qu'ils avaient accomplis vers l'adhésion à la Convention. Elle a invité le secrétariat à élaborer un dossier d'information sur les procédures d'adhésion et à recueillir les instruments d'adhésion afin d'appuyer les pays dans leurs efforts en la matière. Le représentant de la CEEAC a souligné l'importance de l'action des commissions économiques régionales à l'appui des processus d'adhésion.

19. Le représentant de l'Éthiopie a présenté l'Accord-cadre de coopération du bassin du Nil et souligné le rôle de l'Initiative pour le bassin du Nil en tant que plateforme d'échange d'informations. Il a souligné la nécessité d'engager des dialogues nationaux consacrés aux avantages potentiels de l'adhésion à la Convention sur l'eau.

20. Le Groupe de travail :

- a) A félicité les pays des efforts et des progrès en cours concernant l'adhésion à la Convention sur l'eau ;
- b) A encouragé d'autres pays à entamer des dialogues nationaux sur les avantages de l'adhésion à la Convention.

III. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et amélioration de l'application des principes qui y sont énoncés par l'exploitation des avantages de la coopération

A. Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

21. Le secrétariat a rendu compte des activités menées avec les Parties et les partenaires pour développer les capacités et faire mieux connaître la Convention, parmi lesquelles les sessions organisées au cours de la septième Semaine africaine de l'eau (Libreville, 29 octobre-2 novembre 2018), les sessions du premier Colloque international sur les eaux transfrontières en Amérique latine (Lima, 8 et 9 novembre 2018), la cérémonie organisée à l'occasion de l'adhésion du Tchad et l'atelier régional consacré à la Convention sur l'eau et au rôle du droit international dans la coopération transfrontière (N'Djamena, 21 novembre 2018), l'atelier régional organisé à l'intention des pays membres de l'Autorité du bassin du Niger (Abidjan, Côte d'Ivoire, 11 avril 2019), et la formation régionale destinée à montrer le parti pouvant être tiré des deux conventions mondiales sur l'eau pour promouvoir la coopération transfrontière sur le terrain (Dakar, 18 et 19 juin 2019).

22. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail des ateliers nationaux concernant la Convention organisés sur la demande de pays conjointement avec des partenaires à l'appui des processus nationaux d'adhésion, à savoir la consultation de haut niveau tenue au Liban (Beyrouth, 11 avril 2019) et l'atelier national pour la Côte d'Ivoire (Abidjan, Côte d'Ivoire, 15 avril 2019).

23. Le secrétariat a présenté le plan de progression destiné à faciliter les processus d'adhésion à la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.2), qui a été établi afin de donner des orientations et de répondre aux questions communes relatives aux

processus d'adhésion. Le secrétariat a ensuite présenté les activités prévues pour faire mieux connaître la Convention et renforcer à cet égard les capacités hors de la région de la CEE.

24. Le représentant du Cameroun a rendu compte des progrès concernant l'adhésion de son pays, signalant notamment la création d'un comité interministériel et la préparation d'un atelier national (Yaoundé, 5 et 6 novembre 2019).

25. Un représentant de l'Union européenne a réaffirmé que l'Union européenne avait l'intention d'appuyer davantage, y compris financièrement, l'ouverture mondiale de la Convention et a rappelé les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la diplomatie de l'eau² adoptées le 19 novembre 2018.

26. Plusieurs autres pays ont ensuite présenté les efforts qu'ils déployaient en vue d'adhérer à la Convention sur l'eau et partagé les enseignements tirés en ce qui concerne les processus d'adhésion. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a confirmé que son pays était intéressé par la possibilité d'adhérer aux deux conventions mondiales et a indiqué que des discussions préliminaires avaient eu lieu au niveau national.

27. Le représentant de la Gambie a rendu compte d'une réunion nationale d'information sur la Convention sur l'eau qui s'est tenue en mai 2019 ainsi que de la création, à la suite de cette réunion, d'un comité directeur chargé de coordonner le processus d'adhésion. Il a annoncé la soumission de la lettre officielle d'intérêt de son pays au secrétariat de la Convention sur l'eau.

28. Le représentant de la Côte d'Ivoire a présenté les résultats de l'atelier national sur la Convention sur l'eau tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 15 avril 2019, atelier à la suite duquel une loi relative à l'adhésion à la Convention a été présentée en Conseil des ministres. Il a sollicité un appui supplémentaire du secrétariat.

29. Les représentants de la Mauritanie et du Bénin ont confirmé l'intérêt de leurs pays respectifs pour l'adhésion à la Convention sur l'eau et souligné l'importance de la collaboration avec les mécanismes régionaux, en particulier avec les organismes de bassin et les commissions économiques régionales.

30. Le représentant du Bangladesh a appelé de ses vœux le renforcement des activités de promotion et de développement des capacités en Asie concernant les conventions mondiales sur l'eau. Le représentant du Partenariat mondial pour l'eau a indiqué que son organisation était prête à appuyer les discussions et les processus d'adhésion en Afrique et en Asie. Le représentant du secrétariat de la Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango et de l'Organisation pour la valorisation du fleuve Sénégal a proposé d'appuyer les processus d'adhésion des pays membres de ces organisations.

31. Le Groupe de travail :

a) A réaffirmé sa volonté de soutenir les efforts d'adhésion à la Convention en fournissant une assistance technique et juridique, y compris par la mise en commun des compétences des Parties dans le domaine de la mise en œuvre ;

b) A accueilli avec satisfaction l'assistance accordée par les Parties à l'appui de l'adhésion à la Convention ;

c) A remercié les donateurs qui avaient fourni des ressources pour appuyer les activités de promotion de la Convention, ainsi que les Parties chefs de file et le Bureau pour l'impulsion politique qu'ils avaient donnée ;

d) A remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait fourni aux non-Parties dans leurs efforts d'adhésion ;

e) A chargé le secrétariat, en coopération avec les Parties chefs de file et sur la base des commentaires reçus, de finaliser, publier et imprimer en anglais, arabe, espagnol, français et russe le Plan de progression visant à faciliter les processus d'adhésion à la Convention sur l'eau et les questions et réponses fréquentes sur la Convention sur l'eau.

² Consultables à l'adresse www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/11/19/water-diplomacy-council-adopts-conclusions.

B. Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

32. Un représentant du Bureau a présenté les mesures prises en ce qui concerne la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2) adoptée par la Réunion des Parties à sa huitième session (Noursoultan, 10-12 octobre 2018), dans le cadre d'initiatives individuelles et collectives.

33. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les mesures prises jusqu'à présent par le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat pour appliquer la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ;

b) A encouragé le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat à redoubler d'efforts pour appliquer la Stratégie afin d'améliorer la gestion de l'eau dans les contextes transfrontières à l'échelle mondiale.

C. Promotion de la coopération transfrontière et de ses avantages

34. Le représentant de l'Estonie, chef de file des travaux concernant la promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et de ses avantages, et le secrétariat ont présenté conjointement un tour d'horizon actualisé des activités menées dans le cadre de l'application de la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : identification, évaluation et communication*³, en particulier dans le bassin du fleuve Cubango-Okavango, dans le bassin du fleuve Sio-Malaba-Malakisi et dans le Système aquifère du Sahara du Nord-Ouest. Ils ont également présenté des informations sur les activités prévues jusqu'à 2021.

35. Le représentant du secrétariat de la Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango a présenté la note d'information établie à partir d'une évaluation des avantages et d'une analyse multisectorielle des possibilités d'investissement réalisées avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a communiqué des informations concernant un rapport national sur les avantages et difficultés de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau pour la République-Unie de Tanzanie, dont la conclusion était que les avantages de la coopération surpassaient les difficultés.

36. Les représentants des délégations de plusieurs pays (Azerbaïdjan, Bangladesh, Monténégro et République démocratique du Congo) ont mis en évidence la nécessité de porter une attention soutenue aux avantages de la coopération en tant que démarche complémentaire de l'adaptation aux changements climatiques, de la négociation d'accords et des évaluations fondées sur les interactions. La représentante de l'Union internationale pour la conservation de la nature a rappelé le travail engagé conjointement avec le secrétariat de la Convention afin de recenser les avantages de la coopération dans le bassin du fleuve Sio-Malaba-Malakisi.

37. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application de la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières* et les résultats prometteurs obtenus dans ce contexte, à savoir que le renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a procuré de multiples avantages ;

b) A reconnu la valeur ajoutée de la coopération avec les partenaires à l'appui des dialogues concernant les avantages de la coopération dans les bassins hydrographiques transfrontières ;

c) A encouragé les autres bassins et partenaires intéressés à envisager aussi d'appliquer et d'utiliser la *Note d'orientation* ;

³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/47.

D. Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs

38. Un représentant du secrétariat de la CEE a rendu compte de l'appui fourni aux pays d'Asie centrale dans le développement de leurs capacités s'agissant de la gestion des installations hydrotechniques par la révision de leurs mécanismes nationaux de sécurité des barrages et la promotion de la coopération régionale. Il a indiqué que les pays avaient décidé de négocier un accord régional sur la gestion sûre des barrages. La coopération dans la gestion des barrages situés sur les cours d'eau transfrontières était un des autres domaines considérés comme prioritaires. Le projet sur le renforcement de la coopération en matière de gestion de la qualité de l'eau en Asie centrale (financé par le Gouvernement finlandais) aidait les États à établir un mécanisme plus efficace de communication de l'information sur la baisse de la qualité de l'eau dans la sous-région et à améliorer la coopération concernant la gestion et l'observation des données. Enfin, le Groupe de travail a été informé de l'assistance fournie par la CEE afin d'améliorer la capacité d'adaptation dans les bassins du Tchou-Talas et du Dniestr.

39. Le secrétariat a informé les participants de l'atelier mondial sur l'élaboration d'accords et d'arrangements de coopération relatifs aux eaux transfrontières, qui aura lieu les 1^{er} et 2 avril 2020 à Genève, et exposé les premières idées concernant le domaine couvert, les thématiques, les partenaires et les objectifs de l'atelier ainsi que les projets d'établissement d'une liste de contrôle concernant l'élaboration de tels accords.

40. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre de différents projets d'appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale et d'Afrique, exécutés en collaboration avec des partenaires ;

b) A chargé le secrétariat, en collaboration avec la Partie chef de file, d'organiser l'atelier mondial sur l'élaboration d'accords et d'arrangements de coopération relatifs aux eaux transfrontières et invité les partenaires à exprimer leur intérêt de collaborer à sa planification et à son organisation ;

c) A chargé le secrétariat, en coopération avec la Partie chef de file, d'établir le projet de publication intitulé « Élaborer des accords de coopération concernant les bassins hydrographiques : liste de contrôle et bonnes pratiques » et de le soumettre au Groupe de travail à sa quinzième session, puis de finaliser, imprimer et faire traduire la publication en arabe, espagnol, français et russe.

E. Comité d'application

41. Un représentant du Comité d'application a rappelé quelle était la composition du Comité depuis les élections tenues lors de la huitième session de la Réunion des Parties et rendu compte des activités de sensibilisation menées par le Comité. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les efforts de sensibilisation faits par le Comité, notamment une rencontre organisée en marge de la huitième session de la Réunion des Parties (Noursoultan, 10-12 octobre 2018) et la participation d'un membre du Comité à l'atelier panasiatique de formation et de création de capacités en matière de gouvernance de l'eau : droit international de l'eau et processus multipartenaires (Kunming (Chine), 13-15 décembre 2018), organisé par le Partenariat mondial pour l'eau ;

b) A invité les Parties à recourir au mécanisme afin de favoriser la mise en œuvre de la Convention.

IV. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention

42. Le représentant d'ONU-Eau a présenté les progrès de l'Initiative de suivi intégré d'ONU-Eau pour l'ODD 6⁴, ainsi que le calendrier pour la poursuite de son développement et le portail de données sur l'ODD 6 récemment lancé⁵. Le représentant du PNUE a rendu compte des progrès s'agissant de l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.1 des ODD.

43. Le représentant de l'Agence européenne de l'environnement a souligné la nécessité d'harmoniser les données communiquées dans les rapports sur la cible 6.5 des ODD et conformément à la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne⁶.

44. Un représentant du secrétariat a présenté les récents résultats du cycle de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et décrit les efforts entrepris pour améliorer la qualité des rapports, notamment : la révision du modèle d'établissement de rapport (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.3), l'élaboration du projet de guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.4) et des activités de développement de capacités.

45. Le représentant du Tchad a souligné que l'établissement de rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 des ODD avait permis de porter une attention accrue sur les questions relatives à l'eau au niveau national. Le représentant de l'Allemagne a accueilli avec satisfaction le modèle révisé et le *Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau* et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD. Le représentant de l'Égypte s'est déclaré satisfait par le Guide.

46. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction le fait que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a reclassé l'indicateur 6.5.2 des ODD en indicateur de niveau I en novembre 2018⁷, confirmant que les normes méthodologiques appliquées pour cet indicateur sont très exigeantes ;

b) A fait part de sa satisfaction au groupe de rédaction pour la préparation du projet de guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 et, en particulier, pour toutes les contributions des États, Parties ou non, partageant des eaux transfrontières, au processus d'élaboration du guide ;

c) A décidé que toutes les observations finales concernant le projet de guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 devraient parvenir au secrétariat par écrit au plus tard le 1^{er} novembre 2019 ;

d) A chargé le secrétariat, en coopération avec le Bureau, de finaliser le guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 et de le publier et de l'imprimer en anglais, en espagnol, en français et en russe, ainsi qu'en arabe, sous réserve de la disponibilité de ressources, à temps pour le prochain cycle de présentation de rapports ;

e) A accueilli avec satisfaction l'organisation, en 2019 et 2020, d'activités de développement de capacités concernant l'indicateur 6.5.2 des ODD par la CEE et l'UNESCO, en collaboration avec les partenaires régionaux ;

⁴ Voir www.sdg6monitoring.org/.

⁵ Voir www.sdg6data.org/.

⁶ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Journal officiel des communautés européennes, L 327 (2000), p. 1 à 72.

⁷ Voir https://unstats.un.org/sdgs/files/List_of_changes_since_15_Oct_2018.pdf.

- f) A approuvé la révision de la question relative à la classification des aquifères dans le modèle pour l'établissement de rapports au titre de la Convention et décidé que le modèle, une fois modifié en conséquence, devrait être utilisé pour le prochain cycle de présentation de rapports ;
- g) A réaffirmé la nécessité d'une coopération étroite entre l'UNESCO et la CEE sur toutes les activités se rapportant à l'établissement de rapports ;
- h) A rappelé que le délai pour soumettre les rapports au titre de la Convention sur l'eau et sur l'indicateur 6.5.2 des ODD avait été fixé au 30 juin 2020 ;
- i) A encouragé les États à coopérer au niveau des bassins dans le cadre du cycle de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention et à faire usage des outils d'orientation disponibles ;
- j) A prié le secrétariat d'établir, publier et faire traduire en français et en russe un rapport sur les résultats du deuxième cycle de présentation de rapports au titre de la Convention sur l'eau d'ici à 2021, et aussi d'établir, conjointement avec l'UNESCO et dans le cadre d'ONU-Eau, un rapport sur les résultats du deuxième cycle de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et de faire traduire ce rapport en arabe, en espagnol, en français et en russe ;
- k) A invité les pays à mettre à profit les rapports pour améliorer leur coopération transfrontière, par exemple en fixant des cibles au niveau national ou à l'échelle des bassins ;
- l) A accueilli avec satisfaction les initiatives prises par les partenaires, en particulier par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Partenariat mondial pour l'eau, qui ont choisi de tirer parti du processus de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD pour développer les capacités et renforcer la coopération, et a invité les autres acteurs à suivre ces exemples.

V. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

A. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

47. Le Groupe de travail a été informé des progrès réalisés dans le cadre de l'évaluation des interactions dans le bassin de la Drina (suivi), de l'évaluation des interactions dans le Système aquifère du Sahara du Nord-Ouest et de l'évaluation des interactions dans le bassin du Drin.

48. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Libye, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Tunisie ont présenté les expériences de leurs pays respectifs et les représentants du Bénin, de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Sénégal ont insisté sur l'importance de l'approche fondée sur les interactions dans leurs régions.

49. Le secrétariat a présenté un document (ECE/ENERGY/GE.7/2019/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2019/5) établi en coopération avec la Division de l'énergie durable de la CEE. Ce document contient un outil destiné à aider les décideurs à déployer durablement les énergies renouvelables en prenant en compte les interactions et les considérations transfrontières, et il présente les activités prévues, notamment la publication de l'outil et l'établissement d'un document de synthèse résumant les solutions fondées sur les interactions.

50. Le Groupe de travail :

- a) A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis s'agissant des évaluations fondées sur les interactions et a invité les représentants des bassins concernés à participer activement aux prochaines étapes des évaluations respectives, à s'appuyer sur les résultats de ces évaluations pour élaborer des politiques et des mesures d'intervention et à explorer la

possibilité d'appliquer les solutions proposées, dans le cadre d'une collaboration multisectorielle ;

b) A accueilli avec satisfaction la coopération avec le secteur de l'énergie, en particulier avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable de la CEE, et l'a encouragé à promouvoir l'intégration, par la perspective fondée sur les interactions, des considérations relatives aux ressources en eau, à l'aménagement du territoire et aux écosystèmes, et des autres considérations multisectorielles dans les politiques et les plans relatifs à l'énergie renouvelable et dans le déploiement de cette énergie, ainsi que les dialogues s'y rapportant (tels que les négociations de fond) ;

c) A invité les pays et les organisations, en particulier ceux qui participent à des évaluations fondées sur les interactions et à des négociations de fond concernant des investissements dans l'énergie renouvelable, à soumettre des commentaires et des contributions à l'outil d'évaluation intitulé « Investissements et développement durables dans les énergies renouvelables : prise en compte des ressources en eau et de l'environnement selon une approche fondée sur les interactions » (ECE/ENERGY/GE.7/2019/5- ECE/MP.WAT/WG.1/2019/5), au plus tard le 15 novembre 2019, et à faciliter le recensement des possibilités d'application de l'outil à des projets et à des politiques ;

d) A chargé le secrétariat, en coopération avec la Partie chef de file, de travailler avec la Division de l'énergie durable de la CEE pour étoffer l'outil susmentionné en vue de sa publication sous le titre « Vers des investissements durables pour le déploiement de l'énergie renouvelable : arbitrages et opportunités offerts par les ressources en eau et l'environnement », et de finaliser, publier et imprimer la publication en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe ;

e) A chargé le secrétariat, en coopération avec la Partie chef de file : d'établir un document de synthèse sous le titre « Équilibrer les arbitrages et les synergies relatifs à la gestion des ressources en eau dans les bassins transfrontières : synthèse des solutions fondées sur les interactions » ; d'établir un projet à soumettre à l'examen de la sixième réunion de l'Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (Genève, 22 et 23 octobre 2020), puis à l'évaluation de la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau ; et de finaliser et d'imprimer la publication et de la faire traduire en arabe, en espagnol, en français et en russe ;

f) A invité les pays et les organisations, en particulier ceux qui participent à des évaluations des interactions, à contribuer à la publication de synthèse en partageant leur expérience ;

g) A encouragé les pays et organisations intéressés à envisager d'appliquer la *Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et synthèse des enseignements tirés de son application*⁸.

B. Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

51. Le représentant de la Hongrie a donné un aperçu du processus d'élaboration du manuel d'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière. Il a présenté l'objectif du manuel, les thèmes abordés, le rôle du Groupe d'experts chargé d'élaborer le Manuel sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière, les ateliers régionaux s'y rapportant ainsi que le calendrier fixé pour la publication du manuel, dont le lancement était prévu pour la neuvième session de la Réunion des Parties (Tallin, 29 septembre-1^{er} octobre 2021). Il a appelé à contribuer au processus d'élaboration et au contenu du manuel.

⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente E18.II.E.31.

52. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a présenté le plan d'allocation des ressources en eau entre la République-Unie de Tanzanie et le Kenya comme susceptible de faire l'objet d'une étude de cas.

53. Le représentant de la Slovaquie a souligné la nécessité de s'appuyer sur des études de cas pertinentes, particulièrement s'agissant des régions touchées par la sécheresse.

54. Le représentant de l'Autriche a indiqué que son pays avait l'intention de soumettre une étude de cas consacrée à l'allocation des ressources en eau souterraine entre l'Autriche et l'Allemagne.

55. Le représentant du Kenya a formé l'espoir que le manuel couvrirait tous les aspects de l'allocation des ressources en eau, y compris le partage de ses retombées entre les différents secteurs. Il a noté qu'une fois achevé, le manuel pourrait faciliter l'adhésion de son pays à la Convention.

56. Le représentant de l'Éthiopie a formé l'espoir que le manuel couvrirait tous les aspects de l'allocation des ressources en eau et pas uniquement la répartition volumétrique. Le représentant de l'Égypte a espéré que le manuel serait fondé sur les grands principes du droit international de l'eau. Le représentant du Ghana a proposé de faire en sorte que le manuel couvre aussi la question de la qualité de l'eau. Le représentant de l'Azerbaïdjan a estimé que la question des eaux souterraines devait constituer un thème central du manuel.

57. Le représentant du Bangladesh a accueilli positivement l'élaboration du manuel et indiqué que son pays consulterait ce document lors des négociations transfrontières qu'il aurait à mener à l'avenir. Il a proposé de faire en sorte que le manuel couvre à la fois la question de l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau et la question des négociations dans un contexte transfrontière.

58. Le secrétariat a précisé que le manuel ne serait pas un document prescriptif, mais uniquement un outil de référence et d'orientation que les professionnels seraient susceptibles d'appliquer à des contextes spécifiques s'ils le jugeaient pertinent.

59. Le secrétariat a encouragé les participants à soumettre des études de cas pour étoffer le manuel, en particulier des études de cas pour l'Amérique latine et les eaux souterraines, domaines considérés comme devant être renforcés à partir des premiers retours d'expérience présentés lors de la première réunion du Groupe d'experts (Genève, 21 octobre 2019). Le représentant de l'Allemagne a souligné que l'aquifère du Trifinio offrait un bon exemple d'étude de cas.

60. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les résultats de la réunion du Groupe d'experts chargé d'élaborer le Manuel sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;

b) A décidé d'organiser les ateliers régionaux sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière en 2020 en Europe centrale et orientale, en Asie centrale et dans une région d'Afrique.

C. Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau

61. Le secrétariat et les représentants des partenaires du programme de l'Initiative sur l'eau de l'UE relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+), de l'OCDE et de l'Office international de l'eau (France) ont informé le Groupe de travail des faits nouveaux survenus en rapport avec l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne et son processus de dialogue⁹ sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau avec le concours de la CEE que dans le domaine de

⁹ On trouvera des informations plus détaillées sur les dialogues nationaux à l'adresse : www.unece.org/env/water/npd/countrydialogues.html.

l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans l'application du programme de l'Initiative sur l'eau de l'UE relative aux pays d'Europe centrale et du Caucase¹⁰. Les représentants ont présenté les résultats obtenus en 2019 dans le cadre de l'Initiative en ce qui concerne les réformes législatives et institutionnelles, la planification de la gestion des bassins, la surveillance, la participation du public et la sensibilisation, et ont présenté les activités prévues pour 2020. Il a été noté que le financement des Dialogues sur les politiques nationales dans les pays du Partenariat oriental prendrait fin en 2020.

62. Le secrétariat a également présenté un nouveau projet financé par l'Union européenne concernant les Dialogues sur les politiques nationales dans les pays d'Asie centrale.

63. Le représentant de la République de Moldova a présenté les activités menées en 2018 et 2019 dans le cadre du programme de l'Initiative sur l'eau de l'UE relative aux pays du Partenariat oriental et mis en évidence les réformes législatives et institutionnelles menées dans son pays, y compris la création d'une agence de l'environnement et la réforme de l'Autorité pour l'eau.

64. Les représentants de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie et du Kazakhstan ont fait part de leur satisfaction concernant la continuité de l'appui fourni dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau et présenté les activités récentes et à venir menées avec l'appui du mécanisme global des Dialogues sur les politiques nationales. Ils ont présenté des résultats concrets concernant la planification stratégique de la gestion des ressources en eau, les réformes législatives et réglementaires, la planification de la gestion des bassins, la surveillance, la coopération en matière de gestion des ressources en eau dans un contexte transfrontière et la révision des cibles dans le contexte du Protocole sur l'eau et la santé.

65. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès accomplis dans les dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et ont remercié la Commission européenne et les autres donateurs pour le soutien financier apporté à ces dialogues, notant en particulier le lancement d'un nouveau projet de dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale pour la période 2019-2022 dans le cadre du projet de coopération régionale renforcée entre l'Union européenne et l'Asie centrale sur l'environnement, les changements climatiques et l'eau financé par l'Union européenne¹¹ ;

b) A prié le secrétariat, en coopération avec les autres partenaires de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau, d'établir, publier et imprimer en anglais et en russe une publication concernant les réformes des politiques de gestion de l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale : réalisations de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau 2006-2020, et de la soumettre à la neuvième session de la Réunion des Parties ;

c) A observé que le processus des Dialogues nationaux sur les politiques nationales dans les pays d'Europe orientale et du Caucase serait à cours de moyens financiers en 2020 et a encouragé l'Union européenne et les autres donateurs à continuer d'appuyer financièrement les travaux menés dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales dans les pays d'Europe orientale et du Caucase à travers des actions de suivi du programme de l'Initiative sur l'eau de l'UE relative aux pays du Partenariat oriental.

¹⁰ On trouvera des informations plus détaillées sur ce projet à l'adresse : <https://euwipluseast.eu/index.php/en/>.

¹¹ On trouvera de plus amples renseignements concernant ce projet à l'adresse : <https://wecoop2.eu/project>.

VI. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

A. Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières

66. Le représentant du secrétariat a décrit les domaines traités dans le cadre de l'atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières (Genève, 4 et 5 décembre 2019). L'atelier mondial avait été organisé en partenariat avec le Réseau international des organismes de bassin, le Centre international d'évaluation de l'eau, l'Office international de l'eau France, l'Organisation météorologique mondiale, l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas et le Sénégal, et serait immédiatement suivi de la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, le 6 décembre 2019. Les participants à la réunion examineront les orientations stratégiques à donner aux activités de surveillance, d'évaluation et d'échange de données qui seront menées à l'avenir dans le cadre de la Convention sur l'eau.

67. Le représentant du Tchad a souligné l'importance qu'il y avait à associer les organismes de bassin aux processus d'échange de données. Le représentant de la CEEAC a souligné qu'il importait d'associer les organisations régionales à la gestion des données transfrontières, particulièrement dans les bassins dépourvus d'organisme transfrontière de gestion.

B. Centre international d'évaluation de l'eau

68. Le représentant du Centre international d'évaluation de l'eau a décrit les activités menées dans le cadre des projets relatifs à l'allocation durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière et aux débits environnementaux comme base pour la conservation de l'écosystème, financés par le Kazakhstan et exécutés par le Centre international d'évaluation de l'eau. Les deux projets s'inscrivaient dans le processus mondial d'élaboration du manuel de l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière mené au titre de la Convention sur l'eau. Au nombre des activités prévues figuraient une réunion technique d'experts nationaux (Noursoultan, décembre 2019) et un atelier régional sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière (Almaty (Kazakhstan), juillet 2020). Le représentant a également rendu compte de la coopération entre le Centre international d'évaluation de l'eau et la Slovaquie et la Hongrie, ainsi que des activités de conservation des écosystèmes et de gestion de l'information dans le bassin de l'Oural.

69. Le Groupe de travail :

a) A accueilli positivement les progrès accomplis dans le cadre des activités de surveillance et d'évaluation et encouragé les pays à désigner des experts pour participer à l'atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières et à la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 4-6 décembre 2019) au plus tard le 30 octobre 2019 ;

b) A accueilli positivement les progrès réalisés par le Centre international d'évaluation de l'eau.

VII. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

70. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ont informé les participants des résultats de la quatrième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 14 et 15 février 2019), de l'atelier mondial sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les bassins transfrontières (Genève, 29 et 30 avril 2019) et de la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 1^{er} mai 2019). Des publications récentes ont

également été présentées au Groupe de travail, en particulier *Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre pour la gestion des catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière dans ce domaine. Intégrer la gestion des risques de catastrophe à la gestion de l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques*¹² et *Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers. Préparer des projets susceptibles d'être financés*¹³, établies par le Groupe de la Banque mondiale en coopération avec la CEE, la Banque africaine de développement et le Réseau international des organismes de bassins, de même que les contributions de la Convention à des mécanismes mondiaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. L'année d'action lancée par la Commission mondiale sur l'adaptation, en particulier le domaine d'action lié à l'eau, a également été présentée¹⁴.

71. Le représentant du Réseau international des organismes de bassin a présenté les possibilités de mise en lien de l'eau et du climat et d'illustrer par des exemples les approches de l'adaptation basée sur les écosystèmes présentées à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Madrid, 2-13 décembre 2019)¹⁵.

72. Le représentant de la République de Moldova a informé le Groupe de travail de l'évolution des plans de gestion des risques d'inondation et de sécheresse pour les bassins du Dniestr et du Prout. Il a indiqué que l'analyse diagnostique transfrontière et le processus d'actualisation des règles opérationnelles applicables aux bassins, y compris les prescriptions relatives au débit environnemental du bassin du Dniestr, prenaient les changements climatiques en considération.

73. Le représentant du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a souligné le lien entre les catastrophes, l'eau, la coopération transfrontière et les changements climatiques et insisté sur l'importance d'une coopération avec la Convention sur l'eau. Il a informé le Groupe de travail des activités de communication prévues dans le cadre de la promotion de la publication *Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre pour la gestion des catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière dans ce domaine*.

74. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les résultats de la quatrième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 14 et 15 février 2019), de l'atelier mondial sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les bassins transfrontières (Genève, 29 et 30 avril 2019) et de la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 1^{er} mai 2019), et a remercié les partenaires, notamment le Réseau international des organismes de bassin, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le WWF et l'Alliance for Global Water Adaptation d'avoir coorganisé ces événements ;

b) A accueilli avec satisfaction la finalisation de la publication *Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre pour la gestion des catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière dans ce domaine*, établie en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et a appelé les participants à utiliser cette publication dans leur travail quotidien et à la promouvoir dans leurs pays et dans leurs bassins respectifs ;

c) A accueilli positivement les progrès réalisés dans le cadre des projets pilotes consacrés à l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment le projet Dniestr, et a encouragé d'autres bassins à rejoindre le Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ;

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.18.II.E.30.

¹³ Groupe de la Banque mondiale (Washington, 2019).

¹⁴ Voir <https://gca.org/global-commission-on-adaptation/year-of-action>.

¹⁵ La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue par la suite à Madrid.

d) A accueilli avec satisfaction les activités de formation ainsi que la publication *Financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontaliers*, établie par le Groupe de la Banque mondiale en coopération avec la CEE et d'autres partenaires, et a encouragé les participants à promouvoir la publication et à l'utiliser dans leurs activités professionnelles ;

e) A accueilli positivement le développement de la coopération avec les institutions financières, en particulier le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement ;

f) A souligné l'importance de la coopération avec les mécanismes mondiaux relatifs aux changements climatiques et à la prévention des catastrophes, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la Commission mondiale sur l'adaptation, et a encouragé les participants à renforcer la coopération entre les organismes chargés de la gestion de l'eau, de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des catastrophes dans leurs bassins respectifs, notamment à travers l'organisation d'activités conjointes concernant l'eau et le climat dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau de 2020 (22 mars).

VIII. Partenariats, communication et gestion des connaissances

A. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

75. Le secrétariat a rappelé que la coopération avec les partenaires était un des principaux points forts des travaux menés dans le cadre de la Convention et un des objectifs de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/2018/6). Il a informé le Groupe de travail sur la coopération avec ONU-Eau, sur les prochaines réunions de haut niveau des Nations Unies sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en 2021 et 2023 (New York) et sur l'état d'avancement de la note d'information d'ONU-Eau sur les deux conventions mondiales sur l'eau.

76. Les partenaires ont communiqué des informations sur les activités qu'ils menaient dans le cadre de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à l'appui de la promotion, de l'application et de la mise en œuvre de la Convention. Un représentant de l'Agence européenne de l'environnement a souligné l'importance de la coopération entre l'Agence et l'Union pour la Méditerranée et rendu compte de la mise en place d'une plateforme d'échange de connaissances. Un représentant du Réseau d'apprentissage, d'échanges et de ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial a présenté la coopération entre le Réseau et la Convention, notamment la mise au point d'outils communs concernant les interactions, les changements climatiques et les avantages de la coopération, ainsi que l'appui aux événements organisés dans le cadre de la Convention. Il a annoncé que selon les prévisions, cette coopération devait se poursuivre au cours de la période allant de 2020 à 2024. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a rendu compte de la coopération entre le Partenariat et la Convention dans plusieurs activités, qui devaient être menées conformément aux priorités définies dans la nouvelle Stratégie du Partenariat mondial pour l'eau pour 2020-2025¹⁶. Le représentant du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a rappelé la Déclaration ministérielle de 2017 des ministres des pays membres de l'Union pour la Méditerranée en charge de l'eau¹⁷, laquelle a posé les fondements des synergies entre les activités menées dans le cadre de la Convention et le Programme de l'Union pour la Méditerranée.

77. La représentante de la France, s'exprimant également au nom de l'Union internationale pour la conservation de la nature, a annoncé la tenue du Congrès mondial de

¹⁶ Voir www.gwp.org/globalassets/global/about-gwp/strategic-documents/gwp-strategy-2020-2025.pdf.

¹⁷ Union pour la Méditerranée, document de session n° 09/17 Rev. 1, disponible à l'adresse : https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/04/Ministerial-Declaration-on-Water_Union-for-the-Mediterranean.pdf.

la nature de 2020 (Marseille (France), 7-15 janvier 2021), qui aura pour thème l'eau douce en tant que facteur essentiel de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Elle a indiqué qu'une motion sur la coopération sur l'eau douce dans un contexte transfrontière visant à assurer la conservation des écosystèmes, la résilience face aux changements climatiques et le développement durable avait été présentée, motion qu'elle a invité tous les membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature à appuyer.

78. Le cosecrétariat du Protocole sur l'eau et la santé a informé le Groupe de travail des préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole (Belgrade, 19-21 novembre 2019) et du projet de programme de travail du Protocole pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/2019/3–EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/09).

79. Le Groupe de travail :

a) S'est déclaré satisfait par le rôle essentiel joué par les partenaires, les organismes de bassin, les communautés économiques régionales, les organisations internationales, les ONG et les partenaires du développement dans le développement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et à l'appui des processus nationaux d'adhésion à la Convention ;

b) A encouragé les partenaires existants et à venir à continuer de promouvoir la Convention en tant qu'instrument essentiel au renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le monde.

B. Échange de données d'expérience entre les coordonnateurs

80. La Coprésidente a rappelé les principaux points figurant dans la décision VIII/2 concernant la désignation et les responsabilités des coordonnateurs (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2) adoptée par la Réunion des Parties à sa huitième session. Elle a indiqué que la majorité des Parties et d'autres pays partageant des eaux transfrontières avaient officiellement désigné des coordonnateurs pour la Convention, mais qu'ils étaient encore un certain nombre à ne pas l'avoir fait. Elle a invité les pays concernés à désigner des coordonnateurs.

81. Les participants ont pris part à un débat concernant le rôle des coordonnateurs, leurs difficultés et les bonnes pratiques se rapportant à leurs activités.

82. Le Groupe de travail :

a) A réaffirmé que les coordonnateurs jouaient un rôle important en tant que canal de communication essentiel entre le secrétariat et les pays ;

b) A accueilli avec satisfaction la désignation de coordonnateurs par 89 États parties et non parties ;

c) A accueilli avec satisfaction les progrès de la mise en œuvre de la décision VIII/2 concernant la désignation et les responsabilités des coordonnateurs et a encouragé les pays à poursuivre la mise en œuvre de la décision ;

d) A demandé aux Parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de coordonnateur de le faire d'ici à la fin de 2019 ;

e) A encouragé les États non parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de coordonnateur à le faire d'ici à la fin de 2019 ;

f) A pris note des efforts et des progrès dans la communication mise en place pour mieux faire connaître et diffuser les résultats des travaux menés dans le contexte de la Convention sur l'eau ;

g) A chargé le secrétariat, en coopération avec le Bureau, d'actualiser le guide à l'attention des centres de liaison (ECE/MP.WAT/2009/13).

C. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en vue de la gestion durable des ressources naturelles, y compris des eaux souterraines

83. Le Groupe de travail a été informé des efforts entrepris sous la direction du Groupe d'experts de la gestion des ressources du Comité de l'énergie durable de la CEE afin d'étendre le champ d'application de la Classification-cadre des Nations Unies, jusque-là centrée sur les ressources minérales et énergétiques, aux eaux souterraines. Le Président du Groupe d'experts et du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs de développement durable a souligné la volonté d'intégrer toutes les ressources à la Classification-cadre des Nations Unies en s'appuyant sur une démarche fondée sur les interactions. Il a indiqué que les ressources renouvelables (énergie) entraînent dans le champ d'application de la Classification-cadre et que l'environnement était pris en compte. Le représentant de la Suède a souligné qu'il était important de prendre en compte les écosystèmes en lien étroit avec l'eau. Le représentant de la Suisse a souligné que l'application aux ressources en eau d'une approche économique davantage orientée vers les produits de base n'allait pas sans poser de nombreux problèmes.

84. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les informations concernant l'application de la Classification-cadre aux ressources en eau souterraine ;

b) A souligné que l'application de la Classification-cadre aux ressources en eau souterraine risquait d'être limitée par les propriétés distinctes qui caractérisent ces ressources naturelles, à savoir la coexistence de ressources renouvelables et de ressources non renouvelables, la nature transfrontière de beaucoup de ressources en eau souterraine, le fait que beaucoup d'écosystèmes dépendent des eaux souterraines (par exemple les zones humides) et, surtout, le fait que les ressources en eau (souterraine), bien que constituant un bien économique, ne constituent pas un produit de base négociable étant donné leur caractère vital ;

c) A invité le Groupe d'experts de la gestion des ressources du Comité de l'énergie durable de la CEE ainsi que son organe subsidiaire, le Groupe de travail chargé des eaux souterraines, à se pencher sur la façon dont il serait possible de prendre en compte les considérations énoncées ci-dessus dans le contexte de l'application de la Classification-cadre aux ressources en eau souterraine ;

d) A invité les pays intéressés à désigner un expert afin d'étoffer le Groupe d'experts susmentionné et a vivement encouragé les experts qui composent actuellement ce groupe d'experts à se coordonner avec leur coordonnateur respectif au titre de la Convention.

D. Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

85. Le Coprésident du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels a présenté le plan de travail du Groupe spécial mixte d'experts pour 2019-2020 (CP.TEIA/2018/INF.4), les *Lignes directrices en matière de sécurité et bonnes pratiques pour la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie*¹⁸, les outils de communication récemment préparés par le Groupe mixte d'experts (une brochure et des cartes postales)¹⁹ ainsi que les autres activités du Groupe.

86. Le Groupe de travail :

a) A remercié les Parties chefs de file et le Groupe mixte d'experts d'avoir préparé la brochure et les cartes postales sur le Groupe et ses travaux ;

b) A encouragé les pays et les organismes de bassin à participer au séminaire sur la prévention de la pollution accidentelle des ressources en eau dans un contexte

¹⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.E.29.

¹⁹ Voir www.unece.org/environmental-policy/conventions/industrial-accidents/publications.html.

transfrontière : planification d'urgence, alerte précoce et atténuation (Budapest, 4 et 5 novembre 2019).

E. Communication et gestion des connaissances

87. Le secrétariat a présenté les efforts qu'il déploie pour faire connaître les activités, progrès et résultats dans le contexte de la Convention, en particulier sur les réseaux sociaux, le compte Twitter sur l'eau de la CEE et le bulletin trimestriel. Le secrétariat a également rappelé aux participants de consulter régulièrement la page Web de la Convention afin de se tenir informés des publications, des articles, de l'actualité, des bulletins et des événements qui y sont présentés.

F. Contribution à des manifestations mondiales, dont le neuvième Forum mondial de l'eau

88. Le représentant du Sénégal a décrit les préparatifs du neuvième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra du 22 au 27 mars 2021 à Dakar et sera organisé par le Gouvernement sénégalais et le Partenariat mondial pour l'eau, en coopération avec des partenaires stratégiques tels que le Réseau international des organismes de bassin, la CEE et l'UNESCO. Le Forum mondial de l'eau aura pour but de promouvoir la coopération transfrontière et la sécurité de l'approvisionnement en eau au service de la paix et du développement. La réunion de lancement du Forum a été organisée les 20 et 21 juin 2019 à Dakar et un mémorandum d'accord a été signé entre la CEE et le secrétariat exécutif du Forum, faisant de la CEE un partenaire stratégique pour le volet prioritaire « Coopération ».

89. Les représentants de différents pays ont informé le Groupe de travail sur les événements nationaux et régionaux prévus.

90. Le Groupe de travail :

- a) A accueilli positivement le mémorandum d'accord signé par la CEE et le secrétariat exécutif du Forum mondial de l'eau ;
- b) A encouragé les pays et les organisations à contribuer à la préparation du neuvième Forum mondial de l'eau.

IX. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

91. Les représentants des Pays-Bas et de la Suisse, chefs de file du domaine de travail de la facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ont rappelé les principales conclusions de l'atelier de haut niveau sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en œuvre des bassins, organisé à Noursoultan le 9 octobre 2018, en partenariat avec le Kazakhstan, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement, le Réseau d'apprentissage, d'échanges et de ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial et le Groupe de la Banque mondiale.

92. Les deux parties chefs de file ont ensuite présenté les principaux résultats des activités menées depuis l'atelier de haut niveau, y compris la réunion de mobilisation de ressources financières pour la gestion des ressources en eau transfrontières et la coopération en la matière, organisée lors de la Semaine mondiale de l'eau de 2019 (Stockholm, 28 août 2019), les contributions aux rencontres internationales et régionales pertinentes et les missions effectuées par le secrétariat en mars 2019 à Washington et en avril 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire) dans le but de renforcer les partenariats avec les institutions financières et en particulier avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les activités futures ont également été présentées, notamment l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux

transfrontières et de la mise en valeur des bassins qui aura lieu à Genève, du 16 au 18 décembre 2020, et l'étude de fond prévue à l'appui de l'atelier mondial.

93. Un représentant de la Banque interaméricaine de développement (BID) a présenté les considérations de la BID s'agissant du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, dont il a mis en avant les difficultés. Les avantages liés à l'amélioration de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières afin d'optimiser les interventions des banques régionales dans les bassins transfrontières ont également été mis en évidence.

94. Un débat consacré à cette question ainsi qu'aux thèmes qui devront être abordés dans l'étude de fond et lors de l'atelier mondial de 2020 a été l'occasion d'échanges entre les participants.

95. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du domaine d'activité concernant la facilitation du financement dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins ;

b) S'est félicité de la coopération avec les institutions financières internationales et régionales, à savoir le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne d'investissement, et a encouragé ces institutions financières à continuer de promouvoir le travail accompli dans le cadre du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à y participer ;

c) A appelé de ses vœux le développement de la collaboration avec des institutions financières telles que la BID ;

d) A invité les pays et les organismes de bassin à communiquer au secrétariat, le 15 janvier 2020 au plus tard, des bonnes pratiques, études de cas et enseignements tirés des expériences régionales, afin qu'ils puissent être pris en compte dans l'étude de fond et examinés lors de l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins ;

e) A chargé le secrétariat, en coopération avec les Parties chefs de file et les partenaires, de coordonner la réalisation de l'étude de fond sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières avant l'atelier mondial.

X. Ressources destinées au financement de la mise en œuvre du programme de travail

96. Le secrétaire de la Convention a fait le point sur l'état des ressources financières consacrées à la mise en œuvre du programme de travail pour 2019-2021 et s'est dit préoccupé par le fait que seuls 14 des 43 Parties contribuent aujourd'hui au financement des activités menées dans le cadre de la Convention.

97. Plusieurs pays, tels que l'Allemagne, la Bulgarie, la Finlande et la Roumanie, ont fait part de leur engagement à contribuer au financement des activités menées au titre de la Convention.

98. Le Chef de la Section de la coopération transfrontière de la CEE a signalé que la demande de la Réunion des Parties visant à ce que l'appui accordé à la Convention dans le cadre du budget ordinaire soit augmenté grâce à la création d'un poste P-5 de secrétaire de la Convention (ECE/MP.WAT/54, par. 102 et 103) avait été transmise au Conseil économique et social à New York, lequel en avait pris bonne note en juillet 2019, mais ne l'avait pas approuvée. Il a encouragé tous les pays à appuyer la création du poste P-5 à travers leurs ministères et leurs missions auprès de l'ONU.

99. Le Groupe de travail :

a) A remercié tous les donateurs pour leurs contributions au fonds d'affectation spécial de la Convention ;

b) A invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières, si possible sans affectation spéciale, pour la mise en œuvre du programme de travail ;

c) A encouragé les donateurs à utiliser le rapport financier global établi chaque année pour le Groupe de travail plutôt que des rapports individuels pour chaque contribution.

XI. Application d'autres décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session

A. Mise au point d'un mécanisme de financement plus durable des travaux menés au titre de la Convention

100. Le représentant du secrétariat a rendu compte de la démarche préliminaire entreprise par le Bureau pour mettre en place un mécanisme de financement plus durable des travaux menés au titre de la Convention. Après un examen approfondi par le Bureau, un document consacré à cette question sera soumis au Groupe de travail à sa prochaine session.

B. Élaboration d'une procédure de sélection des pays hôtes pour les sessions à venir de la Réunion des Parties

101. Le représentant de l'Estonie a informé le Groupe de travail des préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties, qui se tiendra à l'automne 2021 en Estonie. Le secrétaire de la Convention a présenté la procédure qui pourrait être appliquée pour sélectionner les pays hôtes des prochaines sessions de la Réunion des Parties.

102. Le Groupe de travail :

a) A demandé au secrétariat de diffuser sous forme électronique à tous les coordonnateurs des Parties, au plus tard le 12 juin 2020, un appel à candidature pour accueillir la dixième session de la Réunion des Parties. À cette occasion, il conviendra de rappeler aux coordonnateurs les obligations qui incombent au pays hôte et de donner le détail des éléments qui devront figurer dans leur proposition ;

b) A invité les Parties à soumettre leur proposition d'accueillir la dixième session de la Réunion des Parties au plus tard le 30 avril 2021 ;

c) A demandé au secrétariat de soumettre à la Réunion des Parties, six semaines avant sa neuvième session, un aperçu des propositions reçues, pour examen et décision par la Réunion des Parties ;

d) A également demandé au secrétariat de préparer, en se fondant sur l'expérience acquise, un projet de décision de la Réunion des Parties concernant l'accueil des sessions de celles-ci, qui sera soumis au Groupe de travail pour examen à sa seizième session, puis à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session.

XII. Programme de travail en cours pour 2019-2021

103. Un représentant du secrétariat a indiqué qu'il n'y avait pas lieu d'apporter d'ajustements au programme de travail pour 2019-2021 Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès réalisés dans les différents domaines de travail et a remercié les pays concernés, les Parties chefs de file, les donateurs et le secrétariat pour les résultats positifs obtenus ;

b) A demandé au secrétariat de réimprimer les publications manquantes en tant que de besoin.

XIII. Date et lieu de la prochaine session du Groupe de travail

104. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa quinzième réunion du 15 au 17 juin 2020, à Genève.

105. Les Coprésidentes ont prononcé la clôture de la réunion le jeudi 24 octobre 2019, à 12 h 30.
